

## 2017\_CT2\_342

### **OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Aide aux structures de réemploi – Subventions aux associations Valtri et Evolio – Versement des soldes de l'année 2015**

---

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SUSINI Jules

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Philippe de SAINTDO** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets Collecte et traitement des déchets

#### ■ Séance du 6 juillet 2017

06\_3\_05

#### ■ Aide aux structures de réemploi – Subventions aux associations Valtri et Evolio – Versement des soldes de l'année 2015

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

La prévention est une priorité dans la chaîne de gestion des déchets.

Les structures de réemploi « ressourceries » sont des acteurs performants de cette politique et le Territoire du Pays d'Aix a décidé de favoriser leur émergence en mettant en place un fond de subvention spécifique et une convention cadre.

Cette convention cadre a été décidée au Bureau communautaire de la CPA du 26 septembre 2013, ajustée par délibération des Bureaux communautaires de la CPA du 10 juillet et du 29 octobre 2015 et enfin modifiée par délibération du Conseil de Territoire du 23 mars 2017.

La convention cadre a été signée avec les associations VALTRI et EVOLIO, pour une durée de cinq ans.

Sur la base des dispositifs d'aide délibérés, des décisions d'attribution de subvention pour l'année 2015, des éléments comptables, et des pièces justificatives transmises par les deux associations, les montants dus et versés à celles-ci au titre de leur activité de réemploi sur 2015 n'ont pas pu être versés intégralement sur 2016. Les soldes à payer sont repris dans le tableau de synthèse ci-après et doivent être réglés aux deux associations.

<b>VALTRI</b>	Montant subvention délibéré	Montant dû	Montant déjà versé 70 %	Solde à payer en 2017 (pour la période 2015)
Année 2015	11.000€	9.129€	7.700€	1.429€

<b>EVOLIO</b>	Montant subvention délibéré	Montant dû	Montant déjà versé 70 %	Solde à payer en 2017 (pour la période 2015)
Année 2015	7.000€	6.548€	4.900€	1.648€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n°2013\_B433 du Bureau communautaire de la CPA du 26 septembre 2013 approuvant la création d'un fonds de subvention à destination des structures de réemploi positionnées sur le territoire de l'ex Communauté du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2015\_B367 du Bureau communautaire de la CPA du 10 juillet 2015 approuvant l'évolution du dispositif d'aides aux structures de réemploi positionnées sur le territoire de l'ex Communauté du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2015\_B545 du Bureau communautaire de la CPA du 29 octobre 2015 approuvant l'établissement d'une convention d'objectifs ;
- La délibération n°2015\_B543 du Bureau communautaire de la CPA du 29 octobre 2015 attribuant une subvention à l'association VALTRI pour 2015
- La délibération n°2015\_B544 du Bureau communautaire de la CPA du 29 octobre 2015 attribuant une subvention à l'association EVOLIO pour 2015
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2017\_CT2\_142 du Conseil de Territoire du 23 mars 2017 approuvant l'évolution de la convention cadre du dispositif d'aides aux ressourceries positionnées sur le territoire de l'ex Communauté du Pays d'Aix ;
- L'avis de la commission Environnement et Déchets en date du 30 mai 2017.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est autorisé le versement à l'association VALTRI du solde de subvention pour l'activité 2015, d'un montant de 1.429€.

**Article 2 :**

Est autorisé le versement à l'association EVOLIO du solde de subvention pour l'activité 2015, d'un montant de 1.648€.

**Article 3 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe du SPED du Territoire du Pays d'Aix, fonction 812 nature 6574.

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Aide aux structures de réemploi – Subventions aux associations Valtri et Evolio – Versement des soldes de l'année 2015**

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **17 JUIL. 2017**

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20170706-2017\_CT2\_342-  
 DE  
 Date de télétransmission : 18/07/2017  
 Date de réception préfecture : 18/07/2017